

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni en séance extraordinaire ce mardi 17 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les travaux ont été exclusivement consacrés aux nouvelles mesures à prendre en vue d'éviter la propagation de la pandémie du COVID-19 dans notre pays.

A cet effet, à la suite des dispositions antérieurement mises en œuvre dans le cadre de la prévention de l'épidémie, le Conseil a pris les décisions ci-après, valables pour une période de deux semaines pour compter du jeudi 19 mars à 00h :

- 1- limitation à l'extrême nécessité des entrées et sorties aux frontières terrestres de notre pays. Seules les traversées indispensables seront autorisées en liaison avec les autorités des pays voisins. Des mesures de renforcement du contrôle seront appliquées pour la mise en quarantaine systématique de toute personne suspecte ou qui tenterait de contourner le dispositif ;
- 2- restriction de la délivrance des visas d'entrée au Bénin ;
- 3- mise en quarantaine systématique et obligatoire de toute personne venant au Bénin par voie aérienne. En conséquence, le Gouvernement a décidé de la réquisition d'un millier de chambres d'hôtel à cette fin. Les frais de quarantaine des nationaux seront assurés par l'Etat tandis que les non nationaux supporteront par eux-mêmes lesdits frais ;

- Les sites hôteliers concernés ont déjà été identifiés et leur surveillance sera assurée par les Forces de Défense et de Sécurité afin de s'assurer du respect strict de la mesure de quarantaine ;
- 4- suspension de toutes les missions à l'extérieur du pays pour les membres du Gouvernement et pour les cadres de l'administration publique, sauf en cas d'urgence absolue. Les structures et les personnes du secteur privé sont invitées à observer la même prudence ;
 - 5- suspension de toutes les manifestations et tous autres événements non essentiels à caractère sportif, culturel, religieux, politique et festif ;
 - 6- suspension des préparatifs du pèlerinage à la Mecque en cohérence avec les dispositions prises par les autorités saoudiennes ;
 - 7- obligation pour les transporteurs en commun de doter leurs employés ainsi que les passagers en masques ou bavettes appropriés, et de respecter les distances de sécurité sanitaire entre occupants ;
 - 8- recommandation aux personnes éplorées de limiter au strict minimum les obsèques de leurs défunts et de différer les manifestations subséquentes ;
 - 9- recommandation aux responsables religieux de faire respecter, lors des cultes, la distance de sécurité sanitaire d'au moins un mètre entre fidèles, d'éviter les poignées de mains, les accolades et tous autres gestes contaminants ;
 - 10- obligation pour les banques, supermarchés, bars, restaurants, entreprises et autres établissements recevant du public, de prévoir des mesures de protection et d'hygiène, et de faire observer par les clients et usagers, la distance de sécurité sanitaire entre eux ;
 - 11- mise à disposition par l'Etat, au profit des pharmacies, supermarchés et autres structures, de stocks de masques de protection dont les prix seront encadrés pour rester accessibles à l'ensemble de nos concitoyens.

Par ailleurs, le Conseil rappelle que ces mesures, ainsi que les consignes préventives individuelles et collectives diffusées par les autorités sanitaires, pour limiter la propagation du COVID-19, sont d'intérêt public et s'imposent à tous. Elles feront l'objet d'une surveillance stricte visant à garantir leur respect effectif.

Enfin, le Gouvernement tient à rassurer les populations qu'il a déjà commencé par acquérir des équipements et consommables nécessaires pour la prise en charge optimale des patients, en particulier les appareils de réanimation et qu'il a déjà mobilisé, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, une somme de dix (10) milliards de FCFA destinée à la riposte.

Le Ministre de la Santé est instruit à l'effet de procéder au recensement du personnel médical d'appoint (médecins et paramédicaux retraités, réanimateurs et autres volontaires) en vue de permettre à notre système sanitaire de faire face à toutes éventualités.

Un comité gouvernemental de suivi fera une évaluation quotidienne de l'évolution de la situation en vue de la prise, en temps indiqué, des décisions idoines.

Fait à Cotonou, le 17 mars 2020.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Édouard OUIN-OURO.-